



DECISION DU PRESIDENT DP2021-32

*Souscription d'un emprunt pour la création d'un site dédié aux services techniques du
SMICTOM LGB et ouvrages associés sur le site de Cantiran*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Le SMICTOM LGB a lancé une consultation auprès de trois organismes bancaires, à l'issue de l'analyse des offres, l'offre de la Banque Postale a été retenue avec les caractéristiques suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant, durée et objet du contrat de prêt

Score Gissier : 1A

Montant du contrat de prêt : 140 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer la construction d'un site technique

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 140 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17 novembre 2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux intérêt annuel : 0.81 %

Echéance d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant avec échéances dégressives

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200 €

Dispositions générales

Taux intérêt annuel : 0.81 %

AR Prefecture

047-200020550-20210922-DP2021_32_BIS-AR
Reçu le 07/10/2021
Publié le 07/10/2021

Le Président :

ARTICLE 1^{er} : Décide de souscrire un emprunt avec la Banque Postale pour la création d'un site dédié aux services techniques du SMICTOM LGB et ouvrages associés sur le site de Cantiran, d'un montant de 140 000 € suivant les caractéristiques présentées ci-dessus.

ARTICLE 2 : Précise qu'il est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

A Aiguillon, le 22/09/2021

Le Président

Alain LORENZELLI

